

1. Description générale du projet

Les Semeurs d'Histoires est un **groupe de volontaires** – de tous les âges - **formés** à la **lecture vivante**. Leur rôle consiste à raconter des livres de manière vivante à des **enfants âgés de 3 mois à 12 ans** (groupes par catégorie d'âges) en crèche ou en milieu scolaire (durant les horaires de cours).

Le projet est développé sur les communes de Beauvechain, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Ramillies et Perwez.

2. Objectifs du projet

- Donner le goût à la lecture aux enfants
- Créer un moment de convivialité et de rencontre intergénérationnelle

3. Partenaires et porteurs du projet

Le projet intergénérationnel « Les Semeurs d'Histoires » a démarré en novembre 2016 à et s'est développé grâce au partenariat entre le **GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne Asbl**, la **Maison du conte et de la littérature**, la **bibliothèque de Jodoigne-Incourt** et la **bibliothèque de Perwez**. Ensemble, ces différents acteurs forment l'équipe porteuse du projet. La Maison du conte et de la littérature assure la coordination générale du projet. Dans son développement, le projet collabore également avec divers acteurs émanant des communes d'Orp-Jauche, Ramillies, Hélécinne et Beauvechain.

4. Particularités du projet :

- Les animations sont destinées uniquement aux **enfants âgés de 3 mois à 12 ans**.
- L'animation proposée aux enfants consiste à « **raconter des livres de manière vivante** ». Plus qu'une simple lecture à voix haute, lire de manière vivante invite le raconteur à donner vie au livre, à créer un univers autour de celui-ci. Pour cela, le Semeur d'Histoires n'hésitera pas à avoir recours à des comptines, des objets, etc.
- **L'animation est préparée et construite par le volontaire** (ou un binôme) – avec appui d'une personne référente si nécessaire. Le volontaire reste autonome dans le choix des livres, jeux, comptines, etc. qu'il propose. Le lieu d'accueil peut proposer des livres ou une thématique au volontaire, celui-ci étant libre de les accepter ou non.
- La **durée de l'animation** est à convenir de commun accord entre le volontaire et le lieu d'accueil. Nous recommandons qu'elle varie entre **20 et 30 minutes** et s'organise durant le temps scolaire (pas d'extra-scolaire).
- L'animation est la plupart du temps **régulière, à raison de maximum 1 animation par classe** (ex : une animation par mois pour la classe de 2^e maternelle de l'école Y). Le volontaire pourra, selon ses disponibilités, offrir des animations à plusieurs classes distinctes (mais toujours avec maximum 1 animation/mois/classe). Il arrive que pour certaines occasions, des animations ponctuelles soient également proposées.
- Pour le bon déroulement et la qualité de l'animation, le **nombre d'enfants par animation est de min 5 et maximum 25** – et sera adapté au lieu de l'animation. Si nécessaire, les animations se déroulent en petit groupe (et pas nécessairement la classe entière). Au-delà ou au-deçà de ce nombre, le volontaire a le droit de refuser l'animation.

- Le volontaire apporte ses qualités humaines aux enfants. En aucun cas, il ne remplace **un enseignant (ou tout autre professionnel)**. Le groupe reste sous la responsabilité du professionnel chargé de son encadrement.
- Sauf exception, **les enfants ne quittent pas l'établissement** dans lequel se déroule l'animation, durant le temps de celle-ci (pas de sorties à l'extérieur).

5. **Formation et encadrement du volontaire**

- Tout volontaire signe une **convention de volontariat** avec la Maison du conte et de la littérature Asbl.
- Tout volontaire « Les Semeurs d'Histoires » bénéficie, avant d'entrer en activité, d'une **formation (obligatoire) gratuite de 2 jours**. Le nombre de participants est limité à 15 personnes. Pour connaître les dates des journées de formation, veuillez-vous adresser directement à la Maison du conte et de la littérature. Tout participant à cette formation s'engage à s'investir dans le projet et à dispenser au minimum 5 animations/an.
- Des **moments de convivialité** sont proposés environ 3x/an afin de se retrouver et partager un bon moment ensemble.
- Des **séances d'approfondissement et des moments « Carrefours de livres » (3x/an)** – facultatifs - sont organisés à la demande et proposés afin d'initier les volontaires à de nouvelles techniques d'animation et à la littérature jeunesse.
- Le volontaire est soutenu dans son activité par différentes **personnes « référentes »** qui l'accompagneront durant ses 2-3 premières animations et pourront le conseiller dans ses diverses animations.
 - Emilie Debatty (Maison du conte et de la littérature) – emilie@conteetlitterature.be - 010/81.41.46
 - Julie Gaudier (Maison du conte et de la littérature) – julie@conteetlitterature.be - 010/81.41.46
 - Florence Prumont (Bibliothèque de Perwez)- bibliotheque@perwez.be – 0471/36.75.76
 - Séverine Salenbien (Bibliothèque Jodoigne-Incourt) – severinesalenbien@hotmail.com – 0476/29.04.40
 - Rachel Deback (Bibliothèque Jodoigne-Incourt) – rachel.deback@jodoigne.be
- Pour toute question administrative, le volontaire se tournera vers la Maison du conte et de la littérature qui assure la coordination générale du projet (Julie Gaudier - 010/81.41.46).

6. **Profil du volontaire Semeurs d'Histoires**

Le volontaire devra répondre à un profil particulier articulé autour des critères ci-dessous.

- Bonne présentation
- Sensibilité aux relations sociales et humaines
- Aisance orale et créativité
- Capacité à fonctionner seul (lors des animations)
- Capacité à faire preuve de discrétion.
- Volonté d'intégrer une équipe de volontaires
 - + Le volontaire devra répondre à certaines conditions d'accès :
- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Etre suffisamment disponible pour les animations (min 1h30/mois)
- Suivre la formation proposée

7. Frais liés à l'activité

- Le volontaire bénéficie de la **gratuité des livres** loués dans le cadre de son activité de volontariat dans les bibliothèques partenaires du projet.
- L'animation est **gratuite**, tant pour le lieu d'accueil en lui-même que pour les bénéficiaires de celle-ci.
- L'animation est dispensée gratuitement par le volontaire. En aucun cas celui-ci ne peut réclamer une rémunération ou un quelconque dédommagement financier.

8. Modalités pratiques : de la demande à l'animation

8.1. *Comment les lieux d'accueil sont-ils identifiés ?*

Chaque année, un formulaire de « demande d'animations » est envoyé à l'ensemble des écoles du territoire des 7 communes de l'est du Brabant wallon. Peu importe la manière d'entrer dans les écoles (à l'initiative de l'école ou d'un enseignant, à l'initiative d'un volontaire), l'équipe porteuse du projet veillera à obtenir l'accord de la direction de l'établissement.

8.2. *Comment doit procéder un lieu d'accueil pour introduire une demande d'animation au sein de ses locaux ?*

Le lieu d'accueil qui souhaite recevoir une animation d'un Semeur d'Histoires doit introduire une demande auprès de la Maison du conte et de la Littérature et compléter le formulaire adéquat. Celui-ci précisera la demande, le nombre d'enfants concernés, l'âge de ces derniers, la régularité de l'animation, etc.

Les lieux d'accueil qui ont introduit une demande seront contactés la maison du conte et de la littérature qui leur communiquera l'identité du volontaire qui dispensera les animations. Le volontaire identifié sera contacté et mis en relation avec le lieu d'accueil par un des membres de la cellule porteuse du projet.

Rem : Si le nombre de demandes émanant des lieux d'accueil est supérieur au nombre de volontaires formés ou inversement, une liste d'attente sera établie pour les deux parties.

8.3. *A quoi s'engage le lieu d'accueil ?*

Tout lieu accueillant une animation « Semeurs d'Histoires » s'engage à :

- **Fournir un lieu adapté** à l'animation et au groupe d'enfants accueilli
- **Veiller à l'accueil du volontaire Semeur** le jour de l'animation
- **Assurer la présence continue d'un intervenant** (enseignant, éducateur, etc.) pendant l'animation afin d'encadrer le groupe d'enfants concernés. Ces derniers restent sous la responsabilité du lieu d'accueil.
- S'assurer que les **instituteurs/puéricultrices/... concernées par l'animation soient informé(e)s** de la venue du Semeur,
- Si possible, **informer les parents** des enfants concernés de la venue du Semeur, de quelque manière que ce soit (mot dans le journal de classe, tout cartable, affichette, etc.),
- **En cas d'annulation, prévenir le Semeur** au minimum 5 jours à l'avance,
- Faire mention du projet « Les Semeurs d'Histoires » dans toutes les communications relatives à cette animation et à utiliser le logo du projet,

- Le cas échéant, **s'assurer d'avoir les autorisations adéquates** pour accueillir une animation au sein de vos établissements (autorisations du collègue communal, du PO, etc.)

POUR NOUS CONTACTER

Maison du conte et de la littérature Asbl
Grand'Place 1, 1370 Jodoigne
010 81 41 46
lessemeursdhistoires@gmail.com